

CONVENTION DE LOCATION
DE LA SALLE DES FÊTES

Entre : La Commune de CASTELLANE, représentée par son Maire, **Jean-Pierre Terrien,**

Et : Nom :

Adresse :

Tel :

Objet de la location :

Date de l'évènement :

Copie de la pièce d'identité du responsable

Il a été convenu ce qui suit :

- + Les consommations d'électricité et de chauffage sont à la charge de la Commune,
- + Vous respecterez la capacité d'accueil de la salle,
- + L'organisation veillera à faire respecter l'ordre à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle afin d'éviter tout incident et tout débordement,
- + Vous devrez rendre les locaux, le matériel et le mobilier communal dans un état de parfaite propreté. Vous ne devez effectuer aucune réparation ou modification du matériel mis à disposition. En cas de panne, vous devrez informer les services compétents de la commune qui prendront les dispositions nécessaires,
- + L'utilisation du bar comme débit de boissons est interdite. Toutefois, une autorisation pourra être demandée au Maire pour les boissons de 2^{ème} catégorie,
- + De même, une autorisation municipale est nécessaire en cas d'ouverture tardive de la salle, (en soirée)
- + Toute détérioration sera facturée au coût réel du montant des réparations. La caution couvre les dégradations éventuelles, le ménage et le rangement. Si la salle est restituée dans de très mauvaises conditions, le locataire pourra se voir interdire l'accès futur de celle-ci,
- + La sous-location de la salle est strictement interdite,
- + Vous devez être assurés pour les dommages causés aux tiers par la souscription d'une assurance responsabilité civile ainsi que les dommages causés à vos biens propres : incendie, dégât des eaux... La commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets vous appartenant ou appartenant aux visiteurs présents dans la salle. Vous devez fournir une attestation d'assurance citée ci-dessus,
- + Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, des récipients remplis de sable sont installés à l'extérieur à cet effet.

Loyer grande salle / cuisine :

caution salle :

Loyer sono :

caution sono :

Chèques à libeller au nom du Trésor Public, les chèques de caution ne sont pas encaissés.

Fait à Castellane, le

Le Maire,
Jean-Pierre TERRIEN

Mr / Mme
« Lu et approuvé »